

Résolution du Congrès européen du travail sur l'Euratom (mai 1956)

Légende: Les 27, 28 et 29 avril 1956, avec l'aide du Mouvement socialiste pour les États-Unis d'Europe (MSEUE), le Congrès européen du travail - auquel participent notamment Paul-Henri Spaak, Sicco Mansholt, Guy Mollet et Jean Monnet - tient à Paris une réunion à l'issue de laquelle il adopte une résolution sur les objectifs et sur les conditions de la mise en œuvre de l'Euratom.

Source: La Gauche européenne. dir. de publ. Enrico Gironella. Mai 1956, n° 31. Paris: MSEUE. "Résolutions sur l'Euratom", p. 17.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/resolution_du_congres_europeen_du_travail_sur_l_euratom_mai_1956-fr-e1739295-cdfd-427a-9313-2e94af674cd5.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Résolutions sur l'Euratom

La révolution industrielle due à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique est appelée à transformer les conditions économiques et sociales des pays européens. Il est nécessaire que les forces socialistes et démocratiques d'Europe prennent position sans équivoque, afin que les futures sources d'énergie et de puissance ne soient pas dirigées contre l'homme, mais servent au bien-être des masses européennes.

Le Congrès se réjouit de ce que, pour répondre aux nécessités posées par la révolution nucléaire, la conférence des experts de Bruxelles ait abouti à la rédaction d'un projet concret de pool atomique et demande à tous ses militants d'agir énergiquement auprès de leurs Parlements respectifs pour que le traité qui devra naître de ce projet soit rapidement élaboré et ratifié.

Ayant examiné le traité des experts de Bruxelles, il approuve les deux principes de base qui s'y trouvent exprimés :

- a. la priorité absolue d'achat sur des matières fissiles accordée à Euratom;
- b. l'institution d'un contrôle sans fissure sur toutes les utilisations.

Toutefois le Congrès estime que la solution suggérée en ce qui concerne l'utilisation ne répond pas à ses aspirations. Il convient que les utilisations de la nouvelle énergie le soient au profit de la Communauté.

Notamment, l'utilisation électrique devrait être organisée sur le plan d'un service public européen.

Il est indispensable que les syndicats soient représentés paritairement dans toutes les organisations.

Pour éviter la dispersion et les doubles emplois des investissements, l'Euratom doit être doté de moyens de contrôle et de gestion. Ce contrôle doit s'étendre au financement. L'exploitation des sources d'énergie atomique doit être assurée comme service public européen afin d'empêcher toute exploitation nationaliste ou capitaliste.

Pour réaliser pleinement ses objectifs, l'Euratom doit devenir une autorité dotée d'institutions législatives et exécutives.